

La ruralité au cœur des politiques publiques

Suzie Chevé,

directrice adjointe de Petites Villes de demain,

Nathan Gigou,

chargé de mission Ruralités, Direction générale déléguée territoires et ruralités, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Le programme **Villages d'avenir**¹ a été lancé en janvier 2024 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre du plan France ruralités². Il vise à dynamiser les communes rurales de moins de 3 500 habitants grâce à un accompagnement personnalisé pour différents types de projet : cadre de vie, habitat, transition écologique, mobilité, activité économique, culture.

Les acteurs-clés sont 120 chefs de projets, qui apportent leur expertise en ingénierie technique et financière ainsi qu'en gestion de projet pour soutenir les communes dans la conception de leurs initiatives et dans leur mise en œuvre ; ils identifient leurs besoins spécifiques et ils œuvrent à renforcer les compétences des équipes locales pour les rendre plus autonomes dans la gestion de projet et dans l'ingénierie. Leurs interventions portent prioritairement sur les transitions écologiques et énergétiques, la préservation du cadre de vie, le renforcement des infrastructures et des services publics, ainsi que la réponse à la transition démographique.

Parmi les 5 240 projets soutenus peuvent être citées :

- l'ouverture d'une épicerie de produits locaux dans l'Indre, qui a par ailleurs bénéficié d'un fonds de soutien au commerce rural porté par l'ANCT et par la Direction générale des entreprises ;

- la création d'un pôle sportif et associatif dans le Pas-de-Calais, qui offrira un stade, une piste de réathlétisation, un terrain de pétanque et des promenades ;
- la restructuration d'une friche en logements dédiés aux seniors dans l'Eure-et-Loir, avec un espace de rencontre, une salle de jeux pour adolescents, un atelier de réparation et un regroupement de professionnels de santé.

Les chefs de projets, placés la plupart du temps en préfecture, apportent un soutien aux élus ruraux, en s'appuyant sur des financements et des dispositifs, pour certains issus du plan interministériel France ruralités du 15 juin 2023.

Depuis son lancement, 3 052 communes sélectionnées par les préfetures ont bénéficié de ce programme.

Le programme **Petites Villes de demain** (PVD)³, initié en 2020 et piloté par l'ANCT, a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants de petites communes et des territoires ruraux alentour, qui sont confrontés à une forte transition démographique et aux effets du changement climatique. Ces collectivités sont accompagnées par des chefs de projets, positionnés en leur sein afin de renforcer leur fonction de centralités⁴ (voir article p. 5) et leur trajectoire écologique et démographique.

La récente publication du rapport d'évaluation nationale met en avant des indices positifs et encourageants au regard de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement des trajectoires écologiques des PVD. Les premiers résultats sur la thématique de l'habitat montrent un effort important de ces collectivités pour optimiser leur potentiel foncier. Ceci se traduit par une plus grande mobilisation du Fonds vert⁵ notamment sur la thématique du recyclage foncier, et

L'ESSENTIEL

■ **La santé en milieu rural constitue une priorité majeure pour les habitants, les élus locaux et les pouvoirs publics. À l'échelle nationale, plusieurs dispositifs sont déployés pour y répondre, sous l'impulsion des ministères et avec la coordination de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Au-delà de la question cruciale de la densité des professionnels de santé, ces programmes visent à promouvoir la santé de manière globale dans les zones peu denses. Ils s'appuient sur l'engagement des collectivités locales et des associations, en mobilisant les services de l'État notamment les sous-préfets à la ruralité.**

par une diminution de la consommation d'espaces naturels de 20,5 % dans les Petites Villes de demain contre 18,2 % dans les communes-témoins. Les efforts réalisés sur l'habitat ont donné lieu à la rénovation de plus de 350 000 logements, et à une réduction de la vacance structurelle (5,3 % en 2020 pour 4,9 % en 2024).

De nombreux projets PVD sont orientés autour du concept d'urbanisme favorable à la santé. L'un des principaux leviers aux mains des élus pour améliorer la santé des habitants réside dans les choix d'aménagements urbains. Parmi les pratiques, la mobilisation de l'outil Évaluation d'impact sur la santé (EIS) permet de mesurer les effets positifs et les effets négatifs d'un projet urbain sur la santé. Ce fut le cas à Morlaàs (64) ou à Saint-Bonnet-en-Champsaur (05) : les espaces publics ont été réaménagés en zones piétonnes ; ils contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des nuisances sonores,



tout en incitant les habitants à pratiquer une activité physique. D'autres initiatives reposent sur l'approche Une Seule Santé, la protection de la santé humaine étant considérée comme indissociable de celle des êtres vivants et des écosystèmes. À Bracieux (41) ou à Pipriac (35), la nature a ainsi été réintroduite au cœur des villes par la désimperméabilisation des sols, la réouverture de cours d'eau ou encore la création d'espaces verts.

Au 31 décembre 2024, 1 646 communes de moins de 20 000 habitants ont été accompagnées.

Le **Fonds vert mobilité durable en zone rurale**⁶, mesure datant de juin 2023, entend répondre à l'utilisation massive de la voiture individuelle. Les mobilités alternatives sont gage d'une meilleure santé collective (en incitant à des modes de déplacements actifs sur une courte distance, en participant à la baisse du taux de particules fines) et renforcent le lien social (covoiturage, transport d'utilité sociale).

Une enveloppe du Fonds vert est dédiée au déploiement d'une offre de mobilité durable et solidaire dite du « dernier kilomètre » par les autorités organisatrices de la mobilité locale et par les communes rurales. Concrètement, il s'agit d'investir dans l'achat de véhicules électriques, de mettre en place des services de location de vélos ou une offre de transport à la demande, etc.

Au 1^{er} décembre 2024, 370 projets ont été soutenus pour près de 27 millions d'euros.

Les **projets alimentaires territoriaux (PAT)**⁷ ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant les circuits courts notamment dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, ces projets sont élaborés collectivement à l'initiative des acteurs locaux.

Le PAT définit des actions opérationnelles, comme la mise en place de chèques alimentaires locaux permettant aux foyers modestes d'acheter des produits issus de l'agriculture locale et durable ou encore des actions en milieu scolaire avec des ateliers intergénérationnels intégrant cuisine, dégustation et discussion autour de la mémoire. Ces projets alimentaires territoriaux valorisent ainsi la production locale de qualité et les savoir-faire en renforçant l'autonomie et la résilience des territoires.

Depuis février 2025, 450 PAT ont été générés, portés à 60 % par des intercommunalités, dont un tiers en territoire très peu dense.

Le dispositif des **Territoires éducatifs ruraux (TER)**⁸ vise à développer les activités éducatives et pédagogiques des jeunes avant, pendant et après le cadre scolaire. Il rassemble les acteurs éducatifs, sociaux, culturels et de santé autour de trois priorités : mobiliser un réseau de coopération autour de l'école ; garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir ; renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale. Chaque TER bénéficie d'une dotation annuelle de 30 000 euros

pendant trois ans pour définir un plan d'action qui décline concrètement les orientations stratégiques et pour le mettre en œuvre. Un des trois thèmes majeurs étant la santé et le bien-être, ainsi se tiennent des animations au collège lors d'Octobre rose, des semaines de sensibilisation aux écrans ou des ateliers de cirque pour traiter la gestion des émotions et l'expression corporelle. L'alimentation peut aussi être abordée, en lien avec les PAT précédemment évoqués.

Les TER, expérimentés dès janvier 2021, ont été généralisés par plusieurs vagues de labellisation. Le plan France ruralités a porté l'objectif de 300 territoires d'ici 2027 : plusieurs appels à projet en 2026 et en 2027 viendront donc compléter les 203 TER existants et leurs 64 000 élèves.

Les programmes d'ingénierie au plus près des élus que sont Villages d'avenir en hyper-ruralité et Petites Villes de demain dans les petites centralités permettent ainsi de coordonner l'action publique à différentes échelles communales. Tous ces dispositifs sont complémentaires pour répondre aux besoins des populations vivant en milieu rural. ■

1. <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/villages-d-avenir>

2. <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/france-ruralites-plan-equite-territoriale>

3. <https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/petites-villes-de-demain>

4. La centralité qualifie la capacité d'action d'un élément central (le centre urbain, la métropole) sur sa périphérie en termes de desserte, de services, d'attractivité et d'une manière générale de polarisation (NDR d'après le site <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/centralite>).

5. <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>

6. <https://www.francemobilites.fr/fonds-vert>

7. <https://france-pat.fr/>

8. <https://www.education.gouv.fr/les-territoires-educatifs-ruraux-308601>



Cet article est sous licence internationale Creative Commons Attribution 4.0. qui autorise sans restrictions l'utilisation, la diffusion, et la reproduction sur quelque support que ce soit, sous réserve de citation correcte de la publication originale.

La photo de cet article est protégée par le droit d'auteur et ne peut être réutilisée sans autorisation préalable.